

Arrêté du 28 décembre 2009 relatif aux modalités de prélèvements par ponctions artérielles au niveau de l'artère radiale ou de l'artère fémorale en vue d'analyses de biologie médicale par le pharmacien biologiste

28/12/2009

Cet arrêté précise les modalités de cet acte par le pharmacien biologiste et l'information préalablement qui doit être donnée au patient quant au déroulement du prélèvement et de ses complications éventuelles.